



Compte-rendu du Comité Technique d'Établissement du Cerema 19 février 2015

Dans sa déclaration préalable, Force Ouvrière a rappelé la longue liste des sujets restant à traiter très rapidement par le comité technique d'établissement et que la direction n'inscrit toujours pas à l'ordre du jour, tels que la revalorisation des frais de déplacement, l'amélioration des régimes indemnitaires, l'expérimentation du télétravail, le bilan de la formation professionnelle, etc !

Si le Directeur Général indique qu'il y aura plus de 3 comités techniques d'établissement en 2015, il reste maintenant à intégrer l'ensemble des sujets à traiter dans un calendrier qui devait faire l'objet d'un point d'information dans le cadre de cette réunion. Et force est de constater que la direction a encore repoussé les échéances en faisant uniquement un tour de table des sujets que les organisations syndicales souhaitent aborder...

Seuls deux points étaient soumis pour avis au comité technique d'établissement, le premier concernait l'approbation des procès-verbaux des 3 dernières réunions du comité, le second l'approbation du règlement intérieur de l'instance (simple reconduction du règlement précédent suite aux élections de décembre). Tous ces points ont été votés à l'unanimité.

Présentation de la démarche de travail pour la préparation du schéma directeur immobilier (pour information)

Force Ouvrière a interpellé le Directeur général sur le lien existant entre le schéma directeur immobilier préparé par le Cerema et la mission que le Secrétaire général des ministères de tutelle a confiée à Pascal Berteaud consistant à « rationaliser, mutualiser et regrouper » les implantations immobilières du Cerema (autrement dit, fermer des sites...). Force Ouvrière dénonce le cadre, l'esprit, et le calendrier de cette mission.

De plus, on ne peut que s'interroger sur le fait d'avoir confié une mission touchant à l'ancrage territorial du Cerema à une personne à l'origine du premier protocole d'accord pour la création du Cerema, que Force Ouvrière avait refusé de signer. Ce protocole ne comportait ni la notion d'ancrage territorial, ni celle de l'ouverture aux collectivités, sujets pourtant inscrits aujourd'hui comme fondamentaux dans le projet stratégique !

Ne soyons pas dupes, les conclusions de ce rapport reposeront uniquement sur des problématiques comptables, prenant en compte l'absence d'investissement de l'Etat durant des années sur les implantations, et la très maigre enveloppe d'investissement qu'y consacre aujourd'hui le Cerema (2m€ en 2014, 1m€ maximum en 2015!) ! C'est bien maigre au regard des 45m€ sur 10 ans (hors accessibilité et travaux d'amélioration énergétique) nécessaires en gros entretiens et réparations. !

Les organisations syndicales ont relayé les inquiétudes des agents, échaudés par l'affaire Sourduin, concernant la pérennité des implantations immobilières.

Réponse du Directeur général

Si le Directeur général a annoncé que le rapport de Pascal Berteaud ne l'engageait pas, rien ne nous assure que ses conclusions ne seront pas totalement prises en compte...

Le Directeur général dit entendre les inquiétudes des agents, mais ne peut leur apporter de réponse tant que le projet stratégique n'est pas approuvé. Or, comment ce projet sera-t-il décliné dans les directions ?

Effectifs du Cerema (pour information)

Si l'analyse des cycles de mobilité par la direction montre que les trois derniers sont bénéficiaires en entrées/sorties pour le Cerema, il convient d'en nuancer les conclusions :

- cette analyse ne repose que sur les postes publiés. Quel est le nombre de poste qui n'a pas fait l'objet de publication ?
- La « lune de miel » risque d'être de courte durée... le plafond imposé par le volume consacré à la masse salariale risque fort de diminuer le nombre de postes publiés, aujourd'hui affiché comme environ 5% des effectifs de chaque direction...

Force Ouvrière s'inquiète que le DG pense déjà à durcir la politique de publication des postes pour préserver la masse salariale. L'ouverture et la fermeture d'un robinet d'entrée constitue-t-il vraiment une politique RH ?

Le Directeur général a admis que le Cerema pouvait paraître stable, de l'extérieur, dans le contexte de la réforme territoriale : oui, mais pour combien de temps ?

Instances du Cerema (pour information)

Un point est fait sur la mise en place des CLAS. Si les organisations syndicales, tout comme la Direction, s'accordent sur l'urgence de la mise en place de ces instances, il ne faudrait pas confondre vitesse et précipitation ! Pour bien fonctionner, ces comités ont besoin d'un cadre national d'établissement clair, ce qui n'est pas le cas à ce jour.

A ce stade de la discussion, le Directeur s'engage seulement à ce que le budget 2015 de l'Action Sociale ne soit pas inférieur au budget 2014. Quelle ambition pour les agents !

Démarche de travail pour porter le chantier relatif au règlement intérieur cadre du Cerema, (pour information)

La Direction a annoncé vouloir élaborer, en concertation avec les organisations syndicales, un projet de règlement intérieur cadre d'ici la fin de l'année 2015.

Force Ouvrière a demandé à ce que toutes les modalités de travail soient étudiées, y compris celles qui ne figurent pas, ou plus, dans les règlements intérieurs actuels, tels que la semaine de 4 jours. La direction s'est dit ouverte à la discussion.

Néanmoins, ce projet ne traitera pas du télétravail. Bien que ce sujet soit affiché comme à étudier, la direction n'a pas répondu clairement sur la participation des directions du Cerema à l'expérimentation ministérielle sur le télétravail, alors même que certaines directions se sont déjà beaucoup investies et seraient prêtes à se

proposer pour une expérimentation ! Force Ouvrière dénonce le manque d'ambition de la Direction sur ce sujet, qui est porteur de réelles avancées pour les conditions de travail des agents, et clairement dans l'air du temps.

Le Comité technique d'établissement est clôt par le Directeur général alors même que tous les points à l'ordre du jour ne sont pas épuisés, et qu'il reste une liste très longue de sujets à traiter dans cette instance, notamment ceux portés par Force Ouvrière :

- formation, dont le bilan de la formation professionnelle
- action sociale
 - bilan social 2014
 - restauration collective
- règlement intérieur cadre du Cerema
- projet stratégique
- revalorisation des frais de déplacement
- amélioration des régimes indemnitaires
- procédures de modification des organisations des DT
- liens DTec / DTer et PCI
- procédures de recrutement au Cerema
- télétravail
- amélioration des outils
- bilan des heures écrêtés
- valorisation des agents (expert, spécialiste, généraliste)
- bilan de l'exécution de la programmation 2014-2015
- Conseil Scientifique et Technique

Force Ouvrière réaffirme le besoin de traiter les sujets à la hauteur de leurs enjeux, avec des réunions formelles du Comité technique d'établissement d'une durée suffisante ! Force Ouvrière regrette que l'administration ne propose pas de calendrier et de méthode de travail pour le CTE, et se réserve le droit d'imposer la prise en compte des sujets à l'administration.

De plus, Force Ouvrière s'étonne que le projet stratégique ne soit traité qu'en réunion informelle, alors même qu'il a fait l'objet d'une présentation formelle au Conseil d'Administration ! Serait-ce ici une preuve de la qualité du dialogue social au Cerema ?

Vos représentants FO Cerema au CTE

Raymond LOPEZ (DTer CE)	Arnaud GANAYE (DTer NP)
Emmanuelle DAUBERCIES (DTer Med)	Stéphane MAGRI (DTer SO)
Philippe SOUBRET (DTer E)	Aurore BRACH (DTec ITM)
Philippe ALVAREZ (DTer O)	Philippe GASTAUD (DTer E)

Prochaines échéances :

Conseil d'Administration : 30 mars et 29 avril

Comité Technique d'Établissement : 20 avril